

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 22 mai 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 22 mai 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[22 mai 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Sur l'éclairage de la maison Duchateau alimentée au gaz par l'usine de Guise : c'est un fait antérieur à la distribution de gaz par la ville de Guise et à l'existence de la compagnie d'éclairage, aussi n'y a-t-il pas lieu de modifier les conduites de gaz existantes.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre rédigée sur un feuillet de quatre pages.

Mots-clés

[Conflit](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées[Duchateau \[monsieur\]](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation1 p. (118r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 22 Mai 74

Cher Monsieur Gratel,

J'ai me suis occupé des corrections aux tableaux avec M. Barral, elles sont faites maintenant.

Je m'entendrai avec M. Cresson sur les nouveaux documents que vous m'envoyez.

— Je ne comprends pas trop comment vous pourriez dire dans une protestation au Maire de Guise que la maison Duchâteau est une dépendance de mon usine. Ce qui est plus vrai, c'est que j'ai éclairé la maison Duchâteau quand la ville de Guise me distribuait pas de gaz, et que la C^{ie} d'éclairage n'existait pas encore.

C'est la, je pense, le motif légitime à faire valoir (monobstant que Duchâteau est attaché à mon établissement) pour ne pas modifier des conduites de gaz qui existent depuis plusieurs années.

Bien à vous

Godin